

Appel à projet de Résidence :

Date limite de dépôt des dossiers : 16 septembre 2024

Cadre de la résidence :

La Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne, la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne Rhône-Alpes, La Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Auvergne-Rhône-Alpes, la Délégation Académique aux Arts et à la Culture de l'Académie de Clermont-Ferrand, la Région Auvergne Rhône-Alpes et le Département de l'Allier se sont engagés ensemble dans la mise en place d'une deuxième Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC).

Les enjeux de cette nouvelle CTEAC sont d'amplifier une politique d'éducation artistique et culturelle déjà existante et de permettre au plus grand nombre, d'appréhender le processus de création des œuvres et de prendre part au développement culturel et artistique sur le territoire en inscrivant les projets dans une dynamique locale. L'ambition est également de faire de cette nouvelle CTEAC un outil d'éducation à la citoyenneté et d'émancipation, tout en étant attentif aux besoins des habitants du territoire et à l'équité territoriale.

Suivant l'objectif concerté des ministères de l'Education Nationale et de la Culture du « 100 % EAC », la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne propose depuis plusieurs années des projets et des rencontres d'éducation artistique et culturelle. Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle CTEAC, elle souhaite développer des résidences sur l'ensemble du territoire, et notamment une résidence d'éducation aux médias et à l'information dans le courant de l'année scolaire 2024/2025. L'objectif de cette résidence est ainsi de favoriser l'éducation aux médias et à l'information sur le territoire, autour d'un ou des professionnel(s) apportant une approche complémentaire aux pratiques des jeunes en particulier.

Un appel à résidence est ainsi lancé en direction d'un journaliste ou d'un collectif de journalistes travaillant si possible sur différents types de médias (presse écrite ou web, radio, vidéo...)

Contexte :

La Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne est née au **1^{er} janvier 2017**, regroupant **60 communes**, elle a construit son identité autour de 4 caractéristiques fortes :

- Le **vignoble** du Saint-Pourçain qui caractérise le nord du territoire,
- La Sioule, **rivière**, véritable colonne vertébrale du territoire, qui l'irrigue de part en part,
- La Bosse et la forêt des Colettes et ses **panoramas**,
- La **Limagne** et ses terres céréalières, qui distinguent la partie sud du territoire.

Le territoire compte **34 410 habitants** et est structuré autour de :

- 2 grands pôles comptant plus de 5 000 habitants (Gannat et Saint-Pourçain-sur-Sioule)
- 4 pôles d'équilibre comptant plus de 1000 habitants (Bellenaves, Brout Vernet, Chantelle, Ebreuil)
- Nombreux pôles de proximité offrant les services du quotidien (Echassières, Etroussat, Escurolles, Saint Didier la Forêt, ...) sans oublier toutes les autres communes qui participent à la vitalité du territoire.

Une des spécificités est la dynamique territoriale qui permet à la Communauté de communes d'être clairement identifiée comme le 4^e pôle économique et d'attractivité du département de l'Allier et fait de sa composante rurale un atout majeur.

La Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne coordonne une Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC) à destination de tous ses publics, par la mise en place d'une politique d'action culturelle cohérente, favorisant la complémentarité des acteurs à l'échelle du territoire.

La résidence de journaliste(s) est un outil pour le développement culturel local :

La résidence de journalistes s'inscrit pleinement dans cette ambition éducative de développement culturel à l'échelle du territoire. Par son enjeu, donner à chacun les moyens de se positionner de façon éclairée sur les sujets de société, elle vient en renforcement des projets conduits sur le territoire en matière d'éducation artistique et culturelle.

C'est pourquoi, le ou les lauréats de la résidence devront mener leur projet en étroite symbiose avec le territoire et ses acteurs.

Le périmètre de la résidence :

Le but de cette résidence serait d'accueillir sur le territoire un ou des journaliste(s) sur une période longue, en immersion auprès de la population locale, et plus particulièrement des jeunes.

- La résidence doit se construire en partenariat avec les acteurs locaux, qu'ils relèvent du champ éducatif, social ou culturel.
- Le ou les journaliste(s) résident(s) pourront se rapprocher des médias de proximité ou des médias professionnels intéressés (locaux ou nationaux), afin d'inclure le projet dans une dynamique territoriale.
- Cette résidence s'adresse à des journalistes professionnels (journalistes en free-lance ou journalistes intégrés dans une rédaction).

Le projet de résidence sera piloté par le service culturel de la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne. Il aura pour mission de guider le(s) journaliste(s) dans la découverte du territoire, de veiller aux bonnes conditions de son travail et au respect de la prise en compte des préconisations de la Collectivité, de faciliter la rencontre avec l'ensemble des acteurs concernés, de suivre la mise en place des actions menées et de réaliser l'évaluation et le bilan de ce projet.

Enjeux et objectifs :

- Permettre une compréhension de la fabrique de l'information (médias traditionnels/classiques et nouveaux médias tels que les réseaux sociaux) et aider à son décryptage, en lien avec des sujets d'actualité.
- Accompagner le développement d'une pratique et d'une réception avertie des médias réseaux sociaux, apprendre à décrypter les fakes news (infox), les théories du complot et la désinformation.
- Travailler le rapport à l'image et décrypter comment l'opinion publique peut être manipulée par des images, notamment au regard de l'actualité.
- Sensibiliser à la liberté d'expression.
- Développer le sens critique et développer un regard citoyen par rapport aux informations reçues en lien avec des sujets d'actualité.
- Découvrir le métier de journaliste et les coulisses de la création des différents médias (presse, radio, télévision, web).

Attendus de la résidence :

Les projets conçus par le ou les journaliste(s) pourront prendre diverses formes, mais devront nécessairement inclure les dimensions suivantes :

- Interventions auprès des lycéens et du public jeune dans le cadre scolaire, périscolaire et extrascolaire à raison d'au moins 10h par groupe.
- Temps de conférence, débats, échanges, notamment avec les parents des lycéens et jeunes participants au sein des établissements partenaires et tout public en lien avec les Médiathèques du territoire.
- Des temps forts pourront notamment avoir lieu à l'occasion de la semaine de la presse et des médias dans l'école (qui aura probablement lieu en mars 2025), en lien avec l'Education nationale.
- Diffusion des productions du ou des journalistes invités durant la période de résidence en divers lieux.
- Actions de formation à destination des acteurs encadrants (enseignants et acteurs socio-éducatifs)
- La résidence devra s'appuyer sur le réseau de lecture publique et/ou s'appuyer sur un lieu où sont conservées des œuvres.

Publics bénéficiaires :

- En priorité les publics jeune et lycéen du territoire sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.
- Encadrants des jeunes publics : enseignants, animateurs, médiateurs, parents...
- Tous les publics du territoire susceptibles d'être concernés par les actions menées.

Modalités :

La résidence s'inscrit dans le parcours d'éducation artistique et culturelle. Pendant ces temps distincts, mais complémentaires, le(s) résident(s) mène(nt) une réflexion sur le territoire, ses points remarquables et ses potentiels. Ces éléments devront permettre de dégager une thématique partagée par l'ensemble des publics qui servira de support à l'éducation aux médias et à l'information.

Durée de la mission : 2 mois d'un équivalent temps plein, à étaler entre mi-octobre 2024 et juillet 2025.

- **Temps de l'avant** (rencontre avec les acteurs du territoire) **et de l'après-résidence** à mettre en place.
- **Temps de restitution** : des temps de restitution devront être réalisés en fin de résidence avec à la fois le public jeune dans le cadre scolaire, périscolaire et extrascolaire et le grand public, afin de valoriser le travail effectué tout au long de la résidence. Le ou le(s) artiste(s) devra(ont) être présent(s) à ces dates.
- Des temps forts pourront notamment avoir lieu à l'occasion de la semaine de la presse et des médias dans l'école (qui aura probablement lieu en mars 2025), en lien avec l'éducation nationale.
- Diffusion des productions durant la période de résidence en divers lieux.

Moyens mis en œuvre :

• Conditions financières :

La convention permet une dotation maximale pour la résidence journalistique liée à ce projet de 12 000 € TTC pour cette année 2024-2025.

Ce montant doit comprendre les postes suivants :

- Temps de présélection pour l'équipe retenue
- Rémunération prestation
- Coordination/ logistique

- Hébergement / repas / transport/connexion internet
- Temps de préparation
- Communication
- Animation participative
- Toute dépense liée aux projets (matériel, scénographie, etc...)

L'équipe journalistique retenue devra être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel. Une convention de résidence spécifiant les engagements respectifs du ou des journaliste(s) et de la Communauté de communes sera signée au début de la résidence.

Le suivi :

Les porteurs de projets sélectionnés s'engagent à rendre compte régulièrement de l'avancée de leur travail et à transmettre les informations demandées par le service culture. Durant toute la résidence, les travaux seront suivis et validés par la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne.

Pendant la résidence le journaliste mettra en œuvre une dynamique de découverte par des outils de restitution des travaux : publication, photos, vidéos, blog, panneaux ou autres en concertation avec le service culturel.

Des temps d'échanges et de suivi seront organisés à chaque étape du projet à l'occasion desquels les professionnels feront état de l'avancement de la méthodologie du projet. La résidence sera jalonnée de temps forts.

Les porteurs de projet sont force de proposition mais s'engagent à prendre en compte les préconisations de la Communauté de communes, des référents du territoire sur les autres aspects du projet (dates, lieux, partenaires, bénéficiaires...)

Contenu de la candidature :

La résidence est ouverte à tout journaliste disposant d'une identité sociale permettant leur rémunération sous forme d'honoraires.

Le dossier de candidature comprendra :

- Une note d'intention (maximum 4 pages) présentant les motivations, les intérêts pour la résidence, la complémentarité de l'équipe et la cohérence.
- Un dossier témoignant de l'expérience en tant que journaliste incluant la capacité à travailler avec les publics dans de l'éducation aux médias et à l'information.
- Un budget prévisionnel.
- Le dossier de candidature complété et signé.

Critères de sélection :

- Une attention particulière pour les journalistes qui maîtrisent les médias traditionnels et les médias numériques
- La faisabilité du projet
- Justification d'une production récente et régulière dans le champ du journalisme.

La forme définitive du rendu de la résidence sera définie par le(s) journaliste(s) en co-construction avec la collectivité et les partenaires opérationnels.

Sélection et déroulement :

Après réception des propositions de projet, les candidats seront présélectionnés sur la base de l'adéquation de la réponse aux critères de sélection et aux ambitions du territoire.

Les candidats présélectionnés seront auditionnés par un comité de sélection (élus, techniciens du service culture, partenaires) et s'engagent à venir sur le territoire pour faire une présentation du projet.

Après débat et vote, un à trois candidats pourront être sélectionnés pour intervenir sur la résidence d'une durée d'un an.

L'évaluation :

Toute action retenue devra faire l'objet d'un bilan qualitatif et financier à envoyer impérativement dans les délais demandés par la collectivité. Une évaluation sera élaborée conjointement avec les acteurs bénéficiaires.

La collectivité et les partenaires procéderont à l'évaluation de la résidence en prenant en compte le respect du cahier des charges, la satisfaction des publics ainsi que la qualité des outils de restitution.

Calendrier de résidence :

- **Juillet 2024** : diffusion du cahier des charges aux artistes.
- **Fin septembre 2024** : présélection des candidats par le comité technique.
- **17 octobre 2024** : audition avec le comité de sélection et sélection finale.
- **Novembre 2024** : temps de rencontre de l'équipe artistique avec les partenaires et acteurs du territoire, concertation et construction de l'année d'interventions à venir en lien avec la Communauté de communes.
Signature des conventions opérationnelles avec le(s) journaliste(s)
- **Janvier à juin 2025** : interventions du (ou des) journaliste(s) sur le territoire.
- **Juillet 2025** : clôture commune du projet, format à définir de façon coordonnée : valorisation ou/et restitution collective.
Bilan des actions menées.

Date limite de dépôt des dossiers : 16 septembre 2024

Les dossiers doivent être adressés par courrier postal et **par mail** avant la date buttoir à l'adresse suivante :

Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne
Service culture
29 rue Marcelin Berthelot
BP 56
03 500 Saint-Pourçain-sur-Sioule

Mail : nurit.h@ccspsl.fr

Les dossier incomplets ne seront pas pris en compte. Aucun dossier (tout ou partie) ne sera restitué.

Contact pour toute information sur l'appel à projet :

Hélène Nurit

Coordinatrice d'actions culturelles

Tel : 06 21 88 84 67

Mail : nurit.h@ccspsl.fr

Une fois les dossiers sélectionnés, les candidats seront contactés par mail pour se présenter devant le comité de sélection, le 17 octobre 2024. L'ensemble des postulants sera prévenu uniquement par mail à l'issu des résultats du jury.

